

Cadre de référence régional sur LA MÉTHANISATION AGRICOLE

ÉNERGIE



4 janvier 2021

Cette « doctrine régionale » s'appuie sur un cadre de référence régional méthanisation élaboré en 2012. L'actualisation des orientations professionnelles décrites dans ce document a fait l'objet de travaux concertés en groupes inter OPA (Organisations Professionnelles Agricoles : Chambre régionale d'agriculture des PDL, FRSEA des PDL, Jeunes Agriculteurs des PDL) et bureaux départementaux réunis en 2019 et 2020.

Les projets de méthanisation agricole agrègent de nombreux acteurs avec pour objectif de participer aux transitions agricole, énergétique et sociétale. Cependant, la diversité des projets n'est pas sans susciter des questions pour les acteurs sur les territoires. En travaillant à l'émergence et à l'accompagnement de ces projets, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire s'est définie un cadre de référence régional pour un développement cohérent de la méthanisation agricole sur la Région.

Un contexte favorable à l'essor des projets de méthanisation

L'agriculture dispose d'un potentiel important de production d'énergies renouvelables (EnR) en produisant de la biomasse (biocarburants, méthanisation, bois...) et en gérant des surfaces importantes susceptibles d'accueillir des systèmes de production d'électricité renouvelables (éolien, photovoltaïque...).

La contribution directe et indirecte de l'agriculture à la production d'EnR a été chiffrée à 20% de la production nationale en 2015 (4,6 Mtep / 23 Mtep d'EnR au niveau national). Avec une consommation de près de 4,5 Mtep/an en 2015, cette évaluation montre que le secteur agricole participe, globalement, autant à la production d'énergies renouvelables qu'il consomme d'énergies non renouvelables.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de politique énergétique définis par la loi. **Concernant la filière biogaz, les objectifs de la PPE, en production énergétique issue de méthanisation, visent un taux de 7%** de biogaz dans la consommation totale de gaz en 2030, si la trajectoire de baisse des coûts est respectée (ou taux de 10% si baisse encore supérieure).

- Objectif 2023 : 14 TWh dont 6 TWh injecté (contre un objectif de 8 TWh pour la précédente PPE).
- Objectifs 2028 : entre 24 et 32 TWh dont 14 à 22 TWh de biométhane injecté ; soit entre 6 et 8% de la consommation de gaz.

Ce sont les tarifs d'achat qui ont donné une véritable inflexion à l'essor de la méthanisation en France, avec en 2006 la parution des tarifs d'achat de l'électricité produite par les méthaniseurs, et en 2011, la parution des tarifs autorisant l'injection de biométhane.

Un écosystème d'acteurs accompagnateurs de ces dynamiques s'est également progressivement structuré sous l'impulsion de l'association AILE, du plan Biogaz régional et/ou des Départements (instances de concertation : CoOp Métha en 44, Cap Métha en 49... Cluster Méthatlantique, etc.)

La filière biogaz contribue en effet pleinement aux objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement d'une économie circulaire avec la valorisation de ressources locales (déchets fermentescibles) et des digestats issus de la méthanisation dans l'agriculture.

Les projets de méthanisation en Pays de la Loire sont ainsi en fort développement depuis 10 ans, avec une accélération depuis 3 ans sur l'injection.

En Pays de la Loire, l'association AILE (cf. tableau ci-dessous) recensait, au 1er janvier 2020, 87 unités de valorisation du biogaz dont 65 unités de méthanisation en cogénération et 11 en injection de biométhane (11 chaudières biogaz complètent ce panel).

Nombre d'unités par département et leur typologie au 01/01/2020

Dép.	A LA FERME	CENTRALISÉE	COLLECTIF AGRICOLE	IAA	INDUSTRIE AUTRE	ISDND	STEP	TOTAL
44	6	3	/	1	/	/	2	12
49	11	1	3	3	/	3	4	25
53	7	2	1	/	/	2	2	14
72	4	/	1	2	1	1	/	9
85	18	6	3	/	/	/	/	27
Total	46	12	8	6	1	6	8	87

Une Chambre d'agriculture des Pays de la Loire proactive et accompagnatrice de cette dynamique

Les exploitations agricoles sont principalement concernées à l'amont et à l'aval dans les projets de méthanisation :

- fourniture de matières plus ou moins méthanogènes (effluents d'élevage, sous-produits de cultures),
- reprise et valorisation des digestats.

Les chefs d'exploitations se sont ainsi positionnés comme de véritables porteurs de projets (à la ferme ou en collectifs agricoles ou en collectifs territoriaux avec d'autres acteurs), avec des motivations diverses :

- recherche de diversification pour une plus grande résilience de leur système d'exploitation au marché,
- recherche d'une valeur ajoutée complémentaire,
- réponse à des contraintes environnementales (gestion et épandage des effluents par exemple),
- besoin de chaleur sur l'exploitation,
- etc.

Les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire ont pleinement participé à l'essor de la méthanisation en déployant notamment des outils d'information et d'aide à la décision comme les schémas de développement de la méthanisation dès 2010-2011.

La Chambre régionale d'agriculture des PDL est aujourd'hui investie dans le suivi – accompagnement de plus de 25 projets. Elle aide à gérer la complexité technique et administrative des projets (ICPE, plan d'épandage, suivi agronomique...) et fait valoir ses savoir-faire dans la mobilisation des acteurs et la conduite de projets territoriaux. Elle prend en compte l'intérêt général de l'agriculture grâce à une approche globale des projets et s'attache à inscrire ces dynamiques dans des démarches territoriales en lien avec les politiques publiques locales.

Ce positionnement stratégique s'est vu confirmé par la formalisation d'un cadre de référence régional Chambre d'agriculture des PDL dès 2012 qui précise les types de projet que la profession agricole souhaite voir émerger et accompagner.

Les fondamentaux suivants guident ainsi l'action de la Chambre régionale d'agriculture PDL :

- Maîtriser les matières entrantes méthanisables par le recours à un gisement majoritairement d'origine agricole et avoir un débouché énergétique,
- Prioriser des projets de proximité pour une logistique maîtrisée,
- Avoir des porteurs de projet moteurs et une implication nécessaire des agriculteurs (portage majoritaire agricole),
- Avoir une bonne rentabilité et un retour de la valeur ajoutée à l'agriculteur,
- Ne pas générer de concurrence avec l'alimentation animale pour les matières entrantes dans le méthaniseur,
- Ne pas recourir principalement à des céréales pour l'alimentation des méthaniseurs,
- Développer ces dynamiques dans le cadre d'une approche territoriale (priorité au collectif, partage avec les collectivités territoriales),
- Suivre dans la durée les projets de méthanisation.

Ce cadre de référence régional était jusqu'alors le socle qui légitimait nos accompagnements sur la méthanisation et qui fondait notre posture proactive et volontariste dans l'émergence et l'accompagnement de nouvelles dynamiques.

Des questions nouvelles émergent sur « quels projets de méthanisation pour l'agriculture et pour les territoires ? »

De nouveaux éléments de contexte ainsi que les tendances observées quant au développement de la **méthanisation font peser la question d'une nécessaire mise à plat – actualisation de notre cadre de référence régional** - autour de la méthanisation agricole.

Voici les principaux éléments qui questionnent le développement de la méthanisation agricole aujourd'hui :

- Souhait du CNAB (Comité National de l'Agriculture Biologique) de **requalification de certains effluents d'élevage dits industriels** et de **limitation des usages en agriculture biologique de digestats de méthanisation** :

Risque de cloisonnement de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique, frein potentiel à des dynamiques territoriales, à des conversions vers l'AB...

- Circulaire de la DGAL destinée aux services instructeurs départementaux pour **renforcer les exigences en matière d'hygiénisation des effluents en amont de la méthanisation pour les unités traitant plus de 30 000 T de matières et regroupant plus de 10 exploitations agricoles** :

Dégradation des business plans et recherche de rentabilité supplémentaire pour absorber ce poste de coût hygiénisation (recherche d'intrants plus méthanogènes, accentuant potentiellement le recours à la végétalisation des intrants...).

- ▲ **Difficultés grandissantes de certains projets agricoles à trouver une rentabilité économique sur la base d'intrants principalement effluents d'élevage (>85%)** avec le surcoût hygiénisation, la baisse des soutiens publics au projet, le maintien voire la hausse des prix des installations :

Quel est le modèle économique le plus pertinent dans ce contexte (ration du méthaniseur, principes du rendu racine du digestat à l'exploitation, portage de l'investissement et répartition de la valeur ajoutée...) et en quoi il questionne les bénéfices attendus d'un projet de méthanisation ?

Dans ce contexte, les financeurs, qu'ils soient publiques (ADEME, Région, etc.) ou privés (Banques), invitent à une ouverture du capital à des tiers investisseurs (collectivités, industriels, etc.). Cela devient d'ailleurs une réelle condition d'éligibilité au financement des projets, faisant perdre un peu d'autonomie aux porteurs agricoles.

- ▲ **Développement de projets individuels et collectifs avec une orientation plus ou moins importante sur la production de CIVE pour alimenter le méthaniseur, voire l'intégration de cultures principales dans la limite du seuil des 15%.**

Cette tendance à la végétalisation des projets de méthanisation s'observe aussi bien dans des secteurs à forte déprise de l'élevage que dans des territoires fortement ancrés sur l'élevage.

La méthanisation concurrence-t-elle l'élevage, accélère-t-elle la déprise de l'élevage ou participe-t-elle à rendre les exploitations d'élevage plus résilientes ?

- ▲ **Emergence de « gros » projets de méthanisation** (exemple de la Coopérative d'Herbauges avec le projet MéthaHerbauges à Corcoué-sur-Logne) :

Interrogations autour de l'impact territorial (flux, dimension, acceptabilité sociétale...) et du devenir de l'agriculture locale engagée dans ces projets (« modèle agricole figé » ou capacités d'évolution des entreprises agricoles).

- ▲ **Baisse des tarifs d'achat du biométhane dans la révision de l'arrêté tarifaire injection** (entre -5% et -15% selon la dimension du projet et la proportion d'effluents d'élevage valorisés) :

Une majorité des projets de méthanisation agricole, construits sur une base à plus de 85% d'effluents d'élevage, ne serait plus finançable dans ces nouvelles conditions. Crainte d'une accélération du recours à la végétalisation des intrants pour trouver une rentabilité.

- ▲ **Montée des problèmes d'acceptabilité sociétale autour de certains projets et, d'une manière générale, questionnement sur les bénéfices de la méthanisation :**

Devenir de la matière organique et vie biologique des sols ? (engagement de la CA PDL dans le projet Méthabiosol pour développer des références). Mobilisation de cultures principales et développement des CIVE ? (engagement de la CA PDL dans le projet VALOCIVE pour capitaliser des retours d'expériences sur les CIVE et faciliter le transfert vers les entreprises agricoles). Pérennisation d'un modèle agricole intensif ?

Craintes de la part de collectivités ou de citoyens qui aimeraient comprendre et appréhender les impacts des projets pour leur territoire, leur lieu de vie, et plus largement pour l'intérêt général.

- ▲ Etc.

Orientations professionnelles pour un développement cohérent de la méthanisation agricole en Pays de la Loire

Au cours des différentes consultations professionnelles réalisées en 2019 – 2020, les expressions ont été plurielles, certaines consensuelles, d'autres divergentes, et ce document se propose d'en dégager les lignes directrices.



Poursuivre l'émergence et l'accompagnement des projets de méthanisation agricole

Dans un contexte où le « Monde bouge vite », il y a nécessité pour la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire de garder une posture proactive sur la filière biogaz, d'être en veille et acteur accompagnateur de ces dynamiques individuelles et/ou collectives sur et avec les territoires.

Pour les élus Chambre d'agriculture des PDL, la méthanisation est certes un moyen de se diversifier autour de la production d'énergie, mais elle permet avant tout d'améliorer la **durabilité** et la **pérennité** de leurs exploitations et facilite ainsi leur démarche de transition agroécologique !



Placer les agriculteurs au centre des projets pour une bonne maîtrise des enjeux et un juste retour de la valeur ajoutée

La position des élus Chambre d'agriculture des PDL reste inchangée quant au portage de ce type de projets pour lesquels **il est confirmé la nécessité d'avoir des porteurs de projet « moteurs » et une implication indispensable des agriculteurs** (portage majoritaire agricole : tonnage d'intrants et capital) et ce, en intégrant l'ouverture du capital à des tiers investisseurs.

Il en est de même pour la recherche d'une bonne rentabilité et d'un retour de la valeur ajoutée en priorité à l'agriculteur (point de vigilance à l'égard des exploitants agricoles « simples » apporteurs de matières dans des méthaniseurs). La Chambre d'agriculture s'attachera à défendre et accompagner des projets dans lesquels les agriculteurs « vivent de leurs engagements ».

Le contexte actuel nécessite toutefois d'explorer des élargissements possibles dans la gouvernance et le portage financier avec un « bon dosage » et toujours dans le but de « pouvoir garder la main ».



Porter la conviction que la méthanisation est un des leviers pour permettre de maintenir et d'ancrer l'élevage dans les territoires

La question du devenir de l'élevage sur nos territoires est un sujet pleinement d'actualité et renvoie à un débat de fond beaucoup plus global que la méthanisation : Que veut la société ? Que faisons-nous de la terre agricole ? Être éleveur demain sans gagner sa vie est-il raisonnable ?

Si la profession agricole est unanime sur le fait qu'elle doit avant tout vivre de sa mission première qui est celle de nourrir la planète, les combats incessants depuis des décennies pour valoriser les prix des produits agricoles n'ont malheureusement pas porté leurs fruits.

Des paysages agricoles se transforment en Pays de la Loire, avec une déprise de l'élevage et une végétalisation galopante là où le potentiel des sols le permet.

La méthanisation est donc potentiellement un levier parmi d'autres pour ramener de la valeur ajoutée dans les entreprises agricoles et développer une plus grande résilience au marché. Elle doit donc s'inscrire comme une activité complémentaire à l'élevage et non en concurrence avec celui-ci notamment par une course aux intrants qui viserait à améliorer d'abord la rentabilité de l'installation de méthanisation au détriment de l'alimentation fourragère des animaux.



Être toutefois à l'écoute et en capacité d'accompagner tous les types de projets*, y compris ceux qui incluent des intrants végétaux

Sur un territoire régional où s'exercent des mutations agricoles profondes et s'expriment de nouvelles attentes sociétales, nous observons l'émergence et la confirmation de nombreuses voies de diversification pour l'agriculture :

- Défi alimentaire : circuits courts alimentaires, agriculture urbaine...
- Substitution des énergies fossiles : énergies renouvelables issues de la biomasse,
- Filières biosourcées durables : biomasse agricole pour matériaux...

Aussi, la prise en compte de nouveaux intrants, et notamment les CIVEs (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) voire les cultures principales dans la limite du seuil autorisé des 15% du tonnage annuel des installations, apparaît comme une condition nécessaire pour améliorer la rentabilité des projets de méthanisation et donc indirectement comme une voie de diversification pour soutenir les entreprises agricoles.

Pour autant, des spécificités territoriales pourraient justifier la préconisation de seuils maximums d'intégration d'intrants végétaux pour ne pas fragiliser, concurrencer, des zones encore fortement ancrées sur l'élevage (cf. chapitre précédent) et ainsi faire flamber les prix de la paille et du maïs fourrager par exemple.

Cette disposition n'aura cependant de l'effet que si elle est soutenue par les collectivités territoriales à travers une vision partagée du développement de la méthanisation agricole et un soutien financier des projets respectant ce cadrage.

Un dispositif de soutien de ce type existe aujourd'hui en Mayenne avec le Conseil Départemental, via une charte qui précise, par exemple, l'intégration d'un maximum de 5% de cultures énergétiques dédiées dans les méthaniseurs (soutien équivalent à 12 500 €/ tranche de 50 kWé pour les projets respectant cette limite).

() Tous les types de projets qui s'inscrivent pleinement dans ce cadre de référence et qui sont notamment portés majoritairement par des exploitants agricoles.*



Accompagner la production et la valorisation des CIVEs (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique)

La production et la valorisation des CIVEs devient un axe de travail indispensable pour l'aboutissement d'un projet de méthanisation agricole et pour des raisons plurielles : pallier à la saisonnalité des intrants, répondre à des objectifs économiques, assurer des services environnementaux (captage des nitrates, vie biologique des sols et stockage carbone), etc.

Cette production de biomasse végétale doit s'inscrire dans une rotation et des pratiques qui permettent de maintenir par ailleurs la production fourragère pour l'élevage quand il est présent, et de répondre aux enjeux du stockage du carbone et du bon état global des sols.

Les élus Chambre d'agriculture des PDL souhaitent rappeler que des surfaces agricoles ont été et sont consacrées à la production d'énergie (bois, biocarburants*,...) et à d'autres usages (textile, matériaux, cosmétique,...) et s'étonnent donc de l'acharnement médiatique aujourd'hui autour des CIVEs dans les méthaniseurs.

() 2 millions d'hectares de la SAU française sont à ce jour mobilisés à des fins énergétiques (biocarburants, etc.) soit 8 % de la SAU totale.*



Prioriser, en tenant compte des contraintes environnementales locales, un retour au sol des digestats de méthanisation pour diminuer le recours aux engrais chimiques

Le retour au sol des digestats de méthanisation (liquides et solides) est à encourager pour permettre aux agriculteurs impliqués dans ces projets de méthanisation de valoriser les éléments fertilisants N, P, K et la matière organique digérée sur leurs assolements. Comme pour les effluents d'élevage assimilés à de véritables « engrais de ferme », il est nécessaire de suivre cette même logique pour les digestats de méthanisation visant à optimiser la surface amendée en matière organique (SAMO) pour ainsi diminuer le recours aux intrants chimiques. Certains projets de méthanisation agricole portés dans un cadre collectif doivent également permettre de mieux répartir les digestats de méthanisation sur les surfaces des entreprises agricoles engagées et ainsi résoudre des problématiques de surfaces disponibles à l'épandage.

L'épandage en Agriculture Biologique de digestats de méthanisation issus d'effluents d'élevage est conditionné au caractère « non industriel » des élevages. Au regard du cahier des charges AB, les élevages qualifiés d'industriels sont définis selon le type de logement (systèmes caillebotis ou grilles intégrales et cages) ET selon des seuils de production (85 000 emplacements pour poulets, 60 000 emplacements pour poules, 3 000 emplacements d'engraissement porcs ou de 900 emplacements pour truies). Bien que peu d'élevages de la Région des PDL soient à ce jour concernés, il est nécessaire de militer pour l'utilisation de digestats de méthanisation en AB afin d'offrir un levier de substitution aux fertilisants azotés de synthèse et couvrir les besoins en matières organiques.

D'un point de vue sanitaire, l'instruction des dossiers de méthanisation invite les projets à plus de 10 exploitations et/ou 30 000 T d'intrants d'effluents d'élevage à subir une étape d'hygiénisation. La profession agricole souhaite faire valoir, pour les projets proches de ces seuils, une gestion du risque sanitaire par un suivi rigoureux de chacun des élevages impliqués (situation sanitaire des élevages, suivi des mesures bio sécuritaires...) et non par une hygiénisation systématique par ailleurs très coûteuse.



Prioriser les usages de l'irrigation vers la sécurisation des cultures fourragères et alimentaires

Il est nécessaire de rappeler que la mobilisation des élus Chambre d'agriculture des PDL, pour l'accès à la ressource en eau et la création de réserves, reste à des fins de sécurisation des productions végétales spécialisées et fourragères pour les animaux.



Intégrer les projets de méthanisation agricole dans les dynamiques territoriales

L'émergence et l'accompagnement des projets de méthanisation agricole doivent idéalement s'inscrire dans des dynamiques territoriales (intégration aux processus de transition en cours dans les territoires) et ainsi répondre, par la concertation et le partage, à des enjeux locaux dans l'objectif d'apporter des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Certains projets sont ainsi susceptibles de participer à l'émergence de nouveaux services rendus à la collectivité (gestion et valorisation de biodéchets, solution de mobilité décarbonée...).

Cette approche territoriale des projets de méthanisation participe également, par la communication et la co-construction avec les acteurs locaux, à l'acceptabilité sociétale et l'intégration future d'une unité de méthanisation.



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Chambre d'agriculture Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 2

Direction TERRITOIRE
Service Energie et Economie Circulaire
02 53 46 60 12

territoire@pl.chambagri.fr